



Plan directeur des espaces verts

Ville de Monthey

05 novembre 2012

TABLE DES MATIERES

1 INTRODUCTION

- 1.1 Relation avec le plan directeur de densification, le plan directeur des espaces publics et le concept général de mobilité
- 1.2 Mesures prévues dans le cadre du projet d'agglomération
- 1.3 Contexte de planification
- 1.4 Ville en évolution

2 APPROCHE THEMATIQUE

- 2.1 Espaces verts et patrimoine
- 2.2 Espaces verts et fonctionnalités écologiques
- 2.3 Espaces verts et fonctionnalités sociales

3 APPROCHE SECTORIELLE

- 3.1 Le centre-ville
- 3.2 Les pôles de densification
- 3.3 Les zones villas
- 3.4 Les grands secteurs
- 3.5 Les axes structurants
- 3.6 Les franges péri-urbaines

4 IMAGE DIRECTRICE

- 4.1 Image directrice

5 CONCLUSION

- 5.1 Recommandations
- 5.2 Démarche transversale

6 REFERENCES ET ANNEXES

1 INTRODUCTION

1.1 RELATION AVEC LE PLAN DIRECTEUR DE DENSIFICATION, LE PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS ET LE CONCEPT GENERAL DE MOBILITE

Le présent plan directeur des espaces verts accompagne les autres instruments de planification que sont le plan directeur des espaces publics, le plan directeur de mobilité, et le plan directeur de densification en cours d'étude.

Avec eux, il constitue pour la ville de Monthey, ses édiles et ses services communaux un outil durable soulignant la prise en compte croissante - parallèlement à la densification du territoire communal - de l'importance des espaces verts en tant qu'éléments constitutifs d'un maillage vert assurant la durabilité des fonctions biologiques et sociales de l'espace public.

Caractéristique du territoire communal, la proximité des espaces naturels et boisés est à relever en analysant les relations entre ceux-ci et les espaces verts urbains inscrits dans le tissu bâti.

Le plan directeur des espaces verts identifie les potentiels des espaces verts de la ville, leur valorisation et leur développement.

Ce document décrit d'une part l'approche coordonnée des services communaux en vue d'assurer une gestion qualitative du territoire montheysan et propose d'autre part des pistes, des principes et des thèmes qui seront à intégrer et développer lors des prochaines étapes de planification.

1.2 MESURES PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET D'AGGLOMERATION

Le concept paysager présenté par le projet d'agglomération Chablais-Agglo met en évidence une armature dont l'élément majeur est l'eau (le Rhône et ses affluents). L'armature verte se construit autour des éléments existants ; cordons riverains, cordons boisés, rideaux-abris.

Cette armature vise à recréer ou renforcer les liens entre le Rhône, la plaine et les coteaux, au travers des localités.

L'armature verte crée des bocages avec des vocations différenciées (activités, équipements publics, loisirs, agriculture).

Le projet d'agglomération identifie les enjeux et les objectifs qualitatifs d'un paysage valorisant les structures existantes et garant de la présence de la nature en ville.

Parc d'Agglomération constitué de l'espace du Rhône, plans d'eau, cœur et franges agricoles, coteaux, collines et parcs urbains compose le paysage de l'agglomération.

A l'échelle du territoire de la ville de Monthey, l'approche développée par le présent Plan directeur des espaces verts reprend et développe ces enjeux et objectifs.

On se référera particulièrement aux mesures infrastructurelles de mobilité suivantes, dont la composante végétale et paysagère est importante, à développer dans le cadre d'une démarche pluri-disciplinaire :

- R3 Réaménagement du centre-ville de Monthey
- R4 Réaménagement de l'avenue de l'Europe
- R9 Réaménagement de l'avenue du Simplon
- R10 Réaménagement de l'avenue de France
- MD2 Monthey, le long de la Vièze

Le contexte de planification est constitué de projets en cours, représentant des échelles et degrés d'avancement distincts :

- projets issus de concours tels les périmètres de Clos-Donroux , du Crochetan, de la Gare et de Mabillon ou en attente de déclenchement tels la petite ceinture
- projet de renouvellement de structure arborisée en lien avec des travaux de génie-civil tels l'avenue du Crochetan et l'avenue de l'Europe.

1.4 EVOLUTION DE LA VILLE ET DENSIFICATION DU TERRITOIRE

Tant le projet d'agglomération que le plan directeur de densification relève que l'évolution de la ville et la densification de son territoire doit s'accompagner d'une approche qualitative de ses espaces ouverts.

Inscrits dans de nouveaux périmètres bâtis, ces espaces ouverts doivent à la fois offrir une perception de l'échelle et de l'identité des lieux, permettre le maintien de certains éléments existants remarquables et assurer de nouvelles fonctionnalités sociales et écologiques.

2 APPROCHE THEMATIQUE

- 2.1 Espaces verts et patrimoine
- 2.2 Espaces verts et fonctionnalités écologiques
- 2.3 Espaces verts et fonctionnalités sociales



Les fonctionnalités sociales, écologiques et les composantes du patrimoine constituent des thématiques essentielles à mettre en relation avec les espaces verts et les structures paysagères.

La réflexion porte sur l'ensemble du territoire de la commune de Monthey et traite aussi bien du centre-ville que de ses relations avec les espaces naturels environnants.

Cette approche multi-thématique et globale assure une cohérence à la réflexion et la prise en compte de l'ensemble des critères influants sur les qualités du réseau d'espaces verts et de ses composantes.

2.1 ESPACES VERTS ET PATRIMOINE

Le patrimoine architectural et paysager de la ville de Monthey est aujourd'hui sous-exploité, le plan directeur des espaces verts souhaite mettre en évidence certains éléments remarquables, méritant une réflexion approfondie sur une éventuelle mise en valeur ou mise en relation, par exemple par le moyen de chemins pédestres pédagogiques.

Patrimoine

1 Château de Monthey

Reconstruit presque à neuf en 1607 suite à un incendie qui ravagea une partie de la ville, le château de Monthey ne conserve que des pans de murs, la cour intérieure et les arcades de la construction primitive. Néanmoins, la situation privilégiée du château, sur les hauts du centre-ville, en fait un lieu emblématique de la ville de Monthey et dont le potentiel patrimonial pourrait être développé en lien avec le reste du centre-ville.

2 Pont couvert

Construit en 1809, vraisemblablement par les armées de Napoléon, le pont couvert enjambe la Vièze légèrement en amont du pont en béton reliant la rue du Pont à l'avenue du Simplon. Les abords immédiats du pont couvert mériteraient une requalification et de meilleures connexions au réseau de mobilités douces.

3 Blocs erratiques

Préservés de l'exploitation, les blocs erratiques granitiques autour de Monthey font partie intégrante d'un réseau de randonnées pédestres thématiques. Traces géologiques, elles constituent un autre moyen d'aborder le thème de la nature en ville et dans ses abords immédiats.

4 Chapelle du Pont et place de l'Hôtel-de-Ville

La chapelle du Pont et son cèdre et la place de l'Hôtel-de-Ville et ses platanes constituent un ensemble harmonieux et des symboles du patrimoine historique de la ville de Monthey. La requalification du périmètre permettrait une meilleure prise en compte des usages et besoins actuels et une mise en valeur et une pérennisation du patrimoine arboré du centre-ville.

5 Les Meunières

Intégrées aux «Scènes sur le parcours de l'eau», les Meunières fournissaient autrefois la force hydraulique à de nombreuses activités artisanales et ménagères. Aujourd'hui enterrées, des traces de la présence des Meunières subsistent néanmoins entre la rue de l'Eau-Bleue et la rue de la Tour. Une mise en valeur de ces traces et leur intégration à un projet didactique, par exemple par de la signalétique pourrait être envisagée.

Patrimoine paysager

6 La colline de Château-Vieux

Entre la rue Reconfière, la rue du Château-Vieux et la rue des Granges, la colline de Château-Vieux est une trace de l'ancien méandre de la Vièze, avant l'inondation de juillet 1726 et les travaux de correction du lit de la Vièze. Aujourd'hui, la colline de Château-Vieux est coupée du centre-ville et les connexions piétonnes avec le réseau d'espace public sont insuffisantes. Une requalification du périmètre et de ses accroches est nécessaire ainsi que des travaux de stabilisation en dessus de la rue Reconfière ou encore l'étude de l'implantation d'un bâtiment adossé à la colline sur cette même rue.



La chapelle du Pont et le cèdre



La colline de Château-Vieux

7 Parc du home des Tilleuls

Le patrimoine arboré du parc du home des Tilleuls contient plusieurs sujets remarquables. Une coordination pourrait être envisagée pour assurer une pérennisation de ces structures.



Le périmètre du Crochetan

8 Périmètre du Crochetan

Issu d'un concours, le projet de réaménagement du périmètre du Crochetan devra prendre en compte le patrimoine arboré du parc et favoriser sa pérennisation autant que possible.

9 Cimetière de la Torma

Sur les hauteurs de la ville, le réaménagement du cimetière de la Torma est en cours et s'achèvera en 2014. Les structures arborées de qualité doivent être préservées et de nouvelles structures pérennes doivent être installées, véritables repères végétaux depuis le bas de la ville.

10 Chêne du Closillon

A l'angle de la rue du Closillon et de la route des Aunaires, un chêne remarquable est adossé à un immeuble de logement. Vestige du passé agricole et champêtre du site, ce chêne doit être préservé et des mesures d'amélioration du sol au pied de celui-ci pourrait être envisagée.

11 Tilleuls de Cinquantoux

Le parc de Cinquantoux abrite plusieurs tilleuls remarquables qui doivent être pérennisés. L'amélioration des conditions de perméabilité au pied de l'arbre peut être envisagée.

12 Ecole de Choëx

Sur les hauts de Monthey, les platanes de l'école de Choëx font partie du patrimoine arboré à préserver.

CF. ANNEXE N° I

2.2 ESPACES VERTS ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Le thème des fonctionnalités écologiques, des milieux naturels et plus généralement de la nature en ville constitue un moyen efficace d'améliorer l'attractivité et de promouvoir le développement durable de la ville. Cette volonté doit s'appliquer à différents échelons, aussi bien auprès des usagers et habitants qu'auprès des professionnels.

La préservation et la valorisation des milieux naturels et du paysage en milieu urbain sont importants dans le cadre de la promotion et de l'amélioration de la qualité de vie des villes. L'objectif est d'insuffler une démarche dynamique de valorisation des espaces publics en lien avec les milieux et les éléments naturels en ville.

Les espaces verts et les lieux de détente jouent évidemment un rôle essentiel pour atteindre cet objectif, les structures arborées doivent aussi être prise en compte. De manière générale, il s'agit de favoriser la diversité des milieux et le développement d'habitats naturels ainsi que la préservation des espèces végétales et animales, notamment dans les projets futurs.

Ville et géographie

Historiquement, les villes se sont développées en liaison étroite avec leur milieu naturel et leur géographie, et la volonté actuelle est de maintenir ou de renforcer ce lien en cherchant un meilleur ancrage entre la ville et son milieu naturel environnant. Cette approche qui consiste à s'interroger constamment sur la place de la nature dans la ville et autour permet aussi de mieux appréhender les risques naturels qu'elle pourrait engendrer.

Les coteaux entourant la ville de Monthey constituent un fort potentiel de milieux naturels à proximité directe de la ville, des connexions paysagères et écologiques doivent être étudiées.

La Vièze et le réseau d'eau naturelle (Etang des Mangettes, la Meunière non canalisée, le nant de Choëx, etc.) constituent aussi des possibilités de préserver et/ou de valoriser des milieux naturels ou encore d'établir des connexions paysagères.

A l'est de la ville de Monthey, la frange agricole mérite aussi d'être préservée, des connexions paysagères et écologiques sont à étudier, notamment en limite de parcelles.

CF. ANNEXE N°2

2.3 ESPACES VERTS ET FONCTIONNALITES SOCIALES

L'aspect social des espaces verts et des lieux de détente est une des composantes essentielles à prendre en compte dans l'élaboration du plan directeur. Les espaces verts doivent être mis en relation avec les réseaux de mobilités, les établissements scolaires, les terrains de sports et de loisirs ou encore avec les zones piétonnes ou zones de rencontre.

Le réseau piétonnier est primordial dans l'étude des relations entre espaces verts et fonctionnalités sociales. Le réseau de courtes, typique de la ville de Monthey, est aujourd'hui peu connu et peu mis en valeur. Cette thématique est développée ci-dessous.

Contexte de planification

Les courtes font partie du réseau piéton secondaire, sortes de voies vertes miniatures, ce sont des circulations piétonnes privilégiées, souvent en parallèle au réseau viaire et permettant de relier des entités importantes ou des axes majeurs entre eux.

Le caractère des courtes varie en fonction des quartiers et de l'environnement qu'elles traversent. Parfois jardinées, parfois galeries commerciales, les courtes empruntent des liaisons directes en créant une échelle intermédiaire entre les rues et les parcelles privées.

Le traitement architectural est principalement limité à un revêtement de sol, du mobilier (assises et éclairage), de la signalétique et quelques plantations complémentaires.

1 Courte des Théâtres

Cette première courte relie les rives de la Vièze à la hauteur du Théâtre de la Vièze jusqu'au Théâtre du Crochetan. Elle chemine à l'intérieur de parcelles aujourd'hui privées, amenées à se densifier, et emprunte aussi des galeries commerciales couvertes ou des servitudes de passages. Les ambiances très contrastées qu'elle traverse font de cette courte un itinéraire atypique en limite du centre-ville de Monthey. Des interventions architecturales, paysagères et de signalétique permettraient de mettre en valeur cette courte et de la connecter au réseau de circulations douces existant.

2 Courte de la Plantaud: entre le nant et l'avenue de la Gare

La courte de la Plantaud relie l'avenue de la Gare au coteau où elle est connectée à la courte du Levant (3 et 3') et rejoint ensuite l'église de Choëx. Cette courte propose une revalorisation de l'avenue de l'Industrie (à l'arrière du centre commercial Migros) où une amélioration des circulations piétonnes et du rapport piéton/automobile permettrait de reconstituer un des maillons manquants du réseau piéton de la ville de Monthey. La courte emprunte aussi le territoire d'un des pôles de densification (cf. plan directeur de densification de la ville de Monthey) au lieu-dit Plantaud. Aujourd'hui, un cheminement spontané traverse une prairie et suggère déjà un itinéraire souhaité par les usagers.

3 Courte du Levant: entre le nant et la Gare

La courte du Levant emprunte le chemin du même nom et relie l'église de Choëx à la gare de Monthey. Au pied du coteau, la courte s'inscrit dans le périmètre du futur quartier de logement, elle rejoint ensuite la Vièze en passant en arrière de la piscine de Monthey par le chemin du Muveran, celui-ci est requalifié dans des dimensions plus adaptées aux mobilités douces. Après le chemin du Levant, la courte rejoint le périmètre de Cinquantoux et finalement la gare.

3' Courte du Levant bis: via le chemin du Muveran

Variante de la Courte du Levant, elle emprunte le chemin du Muveran au coeur de la zone villa et rejoint ensuite le nant et l'église de Choëx.

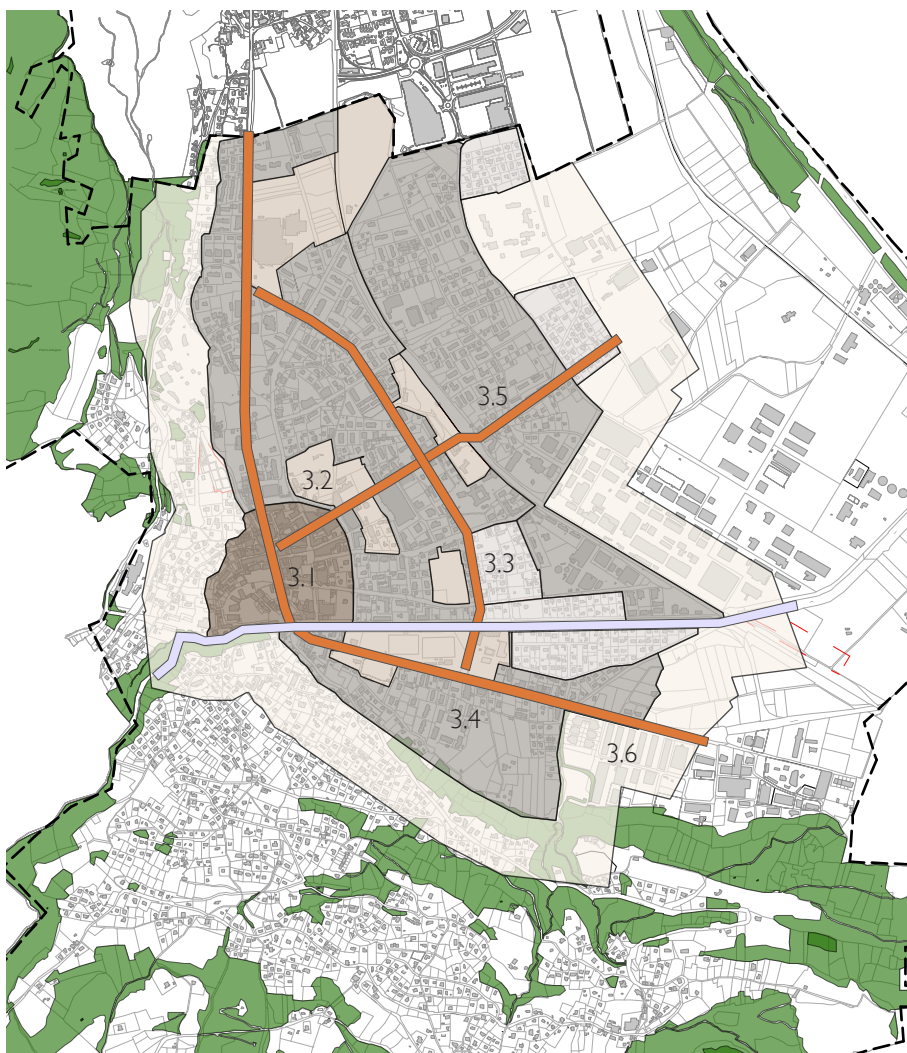
4 Courte du Crochetan et de Mabillon

Cette courte est en fait constituée d'une succession de segments reliés entre eux et permettant de traverser de part et d'autre tout le périmètre du Crochetan et de Mabillon, entre l'avenue du Crochetan, l'avenue de l'Europe et l'avenue Monthéoloz. Elle emprunte des chemins existants bordés de vieux murs en pierre et passe à proximité de jardins privés fleuris et entretenus. Le périmètre du projet de Mabillon est aussi traversé par cette courte.

CF. ANNEXE N°3

3 APPROCHE SECTORIELLE

- 3.1 Le centre-ville
- 3.2 Les pôles de densification
- 3.3 Les zones villas
- 3.4 Les grands secteurs
- 3.5 Les axes structurants (Av. de France, av. du Simplon, av. de la Gare, av. de l'Europe et la Vièze)
- 3.6 Les franges péri-urbaines



L'approche sectorielle du plan directeur des espaces verts se base sur le découpage effectué dans le plan directeur de densification, en y ajoutant les franges péri-urbaines, véritables «coutures» entre ville et campagne.

3.1 LE CENTRE-VILLE



Le centre-ville de Monthey, ancré au pied du coteau autour de la colline de Château-Vieux possède plusieurs espaces verts et espaces publics à requalifier. Les quais de la Vièze représentent aussi un potentiel important d'espace public et d'espace vert à requalifier.

Objectifs généraux

- préserver et revaloriser les structures végétales existantes de qualité
- valoriser les structures végétales existantes en préservant la cohérence avec le bâti historique
- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser les franges et les raccords avec l'extérieur

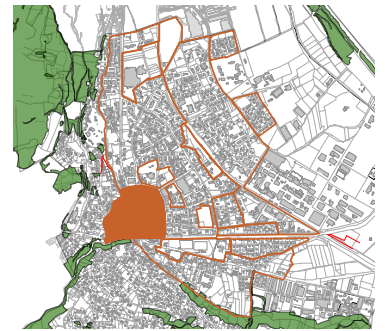
Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne l'importance du centre ville pour l'identité de la ville de Monthey. La forte mixité d'affectation est soulignée ainsi que la nécessité d'une planification détaillée portant sur la valeur patrimoniale, la valeur d'usage et la valeur de développement des différentes parties du centre ville. En terme d'espaces verts, l'intégration de la colline de Château-Vieux est mentionnée ainsi que les quais de la Vièze.

Espace public majeur

Le potentiel d'espace public du centre-ville de Monthey est fort, c'est la connexion entre les différents espaces publics qui permettra d'en définir la qualité urbaine et paysagère.

Situation



Légende

-  Implantation du bâti (indicatif)
-  Projet Av. de la Gare
-  Réseau de courtes
-  Périmètre du pôle
-  Espace public majeur
-  Franges et raccords
-  Espaces collectifs
-  Espaces publics à requalifier
-  Zones de rencontre à aménager
-  Perméabilité de parcours
-  Poches vertes
-  Végétation structurante
-  Végétation à préserver



La place centrale de Monthey



Franges: Quai de la Vièze



La colline de Château-Vieux



Les platanes de la fontaine de Monthey

Franges et raccords

La frange principale du centre-ville est constituée par les bords de la Vièze, ceux-ci doivent faire partie d'une réflexion globale sur l'ensemble du cours d'eau. Le caractère routier de cette frange doit être atténué et la végétation du bord du cours d'eau doit être revalorisée.

Espaces collectifs

L'aménagement de ces espaces semi-publics doit traiter la transition avec le domaine public et comprendre, lorsque l'affectation des bâtiments le permet, une forte composante végétale.

Perméabilité du secteur; parcours

En marge du réseau des rues existantes, une certaine perméabilité des périmètres des pôles de densification étoffe le réseau des «courtes» existant, offrant aux mobilités douces de nouveaux itinéraires. La Vièze et ses abords doit aussi être intégrée à la réflexion sur les cheminements piétons.

Poches vertes

Les poches vertes doivent contenir une arborisation structurante. Dans les situations sur dalle sous-sol, des dispositifs de réservations au travers du sous-sol, de bacs décaissés ou de surcharge de terre doivent être prévus afin de permettre l'établissement durable d'une arborisation.

Le périmètre de la colline de Château-Vieux mérite d'être revalorisé et des connexions avec le réseau d'espace public sont à établir. Il constitue un fort potentiel d'espace vert public appropriable pour les habitants de Monthey.

Végétation structurante

Considérée à l'échelle du quartier ou du territoire urbain, cette végétation structurante prend place grâce aux dispositifs prévus dans les poches vertes, notamment lors de la requalification de la colline de Château-Vieux.

Végétation à préserver

Le centre-ville de Monthey accueille de nombreux platanes et cèdres qui doivent être préservés. Un suivi attentif est nécessaire, notamment pour garantir une sécurité optimale mais aussi pour garantir de bonnes conditions de développement à ces sujets.

3.2 LES PÔLES DE DENSIFICATION

- A Coppel-Trolietta
- B Vieux-Collège
- C Gare CFF
- D Dailles, Panus, Arbignon
- E Clos Donroux
- F Au-delà du Pont
- G Plantaud



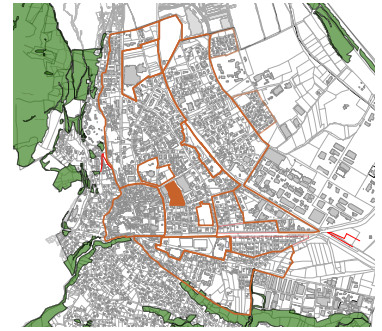
Les périmètres ci-dessus constituent des périmètres à fort potentiel, ils sont issus du Plan directeur de densification (2012) et sont principalement constitués de surfaces vierges ou en friches permettant la création de nouveaux quartiers. Ils constituent des opportunités de création ou de préservation de structure paysagère et méritent ainsi une attention particulière.

Les fiches suivantes tâcheront de détailler chaque pôle et de décrire les principaux objectifs, enjeux et potentiels liés.

3.2 PÔLE A: COPPET-TROLLIETA



Situation



Légende

-  Implantation du bâti (indicatif)
-  Projet Av. de la Gare
-  Réseau de courtes
-  Périimètre du pôle
-  Espace public majeur
-  Franges et raccords
-  Espaces collectifs
-  Perméabilité de parcours
-  Poches vertes
-  Végétation structurante
-  Végétation à préserver

Le pôle A Coppet-Trollietta, entre la rue de la Verrerie, l'avenue de la Gare et l'avenue de l'Industrie comprend le périmètre du plan de quartier Coppet-Trollietta, projet actuellement lancé.

Objectifs généraux

- préserver et revaloriser les structures végétales existantes de qualité
- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser les franges et les raccords avec l'extérieur

Contexte de planification

Le plan directeur de densification identifie le profil commercial du pôle A qui en fait un pôle majeur du développement économique de la ville de Monthey et souligne l'importance de l'organisation de l'espace public pour répondre à ces besoins. A cet égard, le plan directeur de densification relève l'importance de la rue haute de Coppet dont l'aménagement doit permettre d'en faire un espace public de qualité.

En accompagnement des réalisations en cours, les raccords des aménagements privés au domaine public doivent faire l'objet d'une réflexion de façade à façade, établissant un projet d'espace-rue dont toutes les composantes (végétal, minéral, mobilier et éclairage...) participent à la qualité du lieu.

Espace public majeur

Rue du Coppet, cet espace représente une séquence de la rue, l'enjeu majeur d'un aménagement permettant de requalifier celle-ci. Végétation existante et nouveaux éléments de composition (végétal, mobilier urbain...) prennent place selon un projet qui prend la mesure de la dimension de façade à façade et traite des raccords privé-public.



La rue du Coppet



Franges: rue de la Verrerie

Franges et raccords

Chaque projet de construction doit s'accompagner d'une réflexion portant sur l'espace public jusqu'au bord opposé de la rue; structure arborisée, usages de l'espace, mobilier urbain....sont les éléments de projet de requalification de l'espace public.

Espaces collectifs

L'aménagement de ces espaces semi-publics doit traiter la transition avec le domaine public et comprendre, lorsque l'affectation des bâtiments le permet, une forte composante végétale.

Perméabilité du secteur; parcours

En marge du réseau des rues existantes, une certaine perméabilité des périmètres des pôles de densification étoffe le réseau des «courtes» existant, offrant aux mobilités douces de nouveaux itinéraires.

Poches vertes

Les poches vertes doivent contenir une arborisation structurante. Dans les situations sur dalle sous-sol, des dispositifs de réservations au travers du sous-sol, de bacs décaissés ou de surcharge de terre doivent être prévus afin de permettre l'établissement durable d'une arborisation.

Végétation structurante

Considérée à l'échelle du quartier ou du territoire urbain, cette végétation structurante prend place grâce aux dispositifs prévus dans les poches vertes.

Végétation à préserver

Fréquemment, l'arborisation existante sur parcelle privée détermine l'image des rues; lors de projet de construction, la préservation et mise en valeur des arbres existants et viables doit être considérée. Dans la rue du Coppet, un paulownia constitue un jalon dans la perspective de la rue.

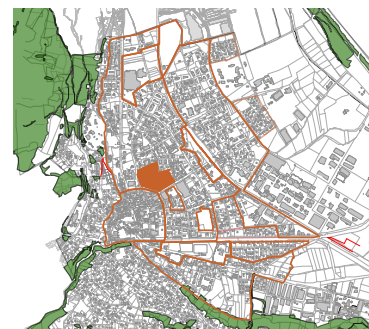


Le Paulownia de la rue du Coppet

3.2 PÔLE B: VIEUX-COLLEGE



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Projet Av. de la Gare
- Réseau de courtes
- Périimètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver

Entre l'avenue du Crochetan, la rue du Théâtre et la rue du Collège, le pôle B comprend entre autre le périmètre du concours du Crochetan. Il accueille des bâtiments importants tels que le théâtre du Crochetan ou encore l'école du Vieux-College.

Objectifs généraux

- préserver et revaloriser les structures végétales existantes de qualité
- préserver des vides et des espaces ouverts
- assurer et préserver des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser les franges et les raccords avec l'extérieur

Contexte de planification

Selon le plan directeur de densification, le pôle B du Vieux-College doit viser une forte mixité d'usage habitat/bureaux/espaces verts. Il s'agit aussi de valoriser les éléments existants en créant une connexion publique verte au parc du Crochetan. Les espaces publics en lien avec l'avenue de la Gare et la rue du Théâtre méritent aussi une attention toute particulière.

Espace public majeur

Le parc du Crochetan (projet en cours) proposera à terme un parc public de qualité ayant une importance majeure comme espace de délasserement pour la ville de Monthey. Il s'agira en effet du parc public principal de la ville. Afin que le futur parc du Crochetan fonctionne et remplisse son rôle tant social que paysager, les franges et les raccords constitués par les rues périphériques doivent être requalifiées, assurant ainsi un espace-rue dont toutes les composantes (végétal minéral, mobilier urbain et éclairage) participent à la qualité des rues.



Le parc du Crochetan



Franges: rue de la Verrerie

Franges et raccords

Les franges et raccords sont ici principalement constituées par les rues périphériques. La réflexion doit s'effectuer de façade à façade et permettent une requalification de l'espace public assurant autant une qualité d'espace-rue que des connexions optimales entre l'intérieur et l'extérieur du pôle. Une attention toute particulière sera portée sur la prise en compte des courtes et des connexions piétonnes telles que la rue de la Verrerie.

Espaces collectifs

Au nord de l'école du Vieux-Collège, une forte composante végétale est à prévoir afin d'accompagner les mobilités douces mais aussi d'assurer une transition réussie entre domaine public et domaine privé.

Perméabilité du secteur; parcours

Le réseau de courtes traverse et longe parfois le pôle B. Les courtes sont préservées et revalorisées en prêtant notamment une attention toute particulière aux murs en pierres existants.

De nouveaux parcours sont à prévoir; notamment au nord de l'école du Vieux-Collège afin de permettre une liaison entre l'avenue de la Gare et le parc du Crochetan.

Poches vertes

Le parc du Crochetan constitue une poche verte remarquable pour le pôle B. Les aménagements futurs devront tenir compte de la végétation existante et de ses qualités. Dans les situations sur dalle sous-sol, des dispositifs de réservations au travers du sous-sol, de bacs décaissés ou de surcharge de terre doivent être prévus afin de permettre l'établissement durable d'une arborisation.

Végétation structurante

Considérée à l'échelle du quartier ou du territoire urbain, cette végétation structurante prend place grâce aux dispositifs prévus dans les poches vertes. La végétation structurante est ici en lien direct avec la végétation existante, notamment dans le périmètre du parc du Crochetan.

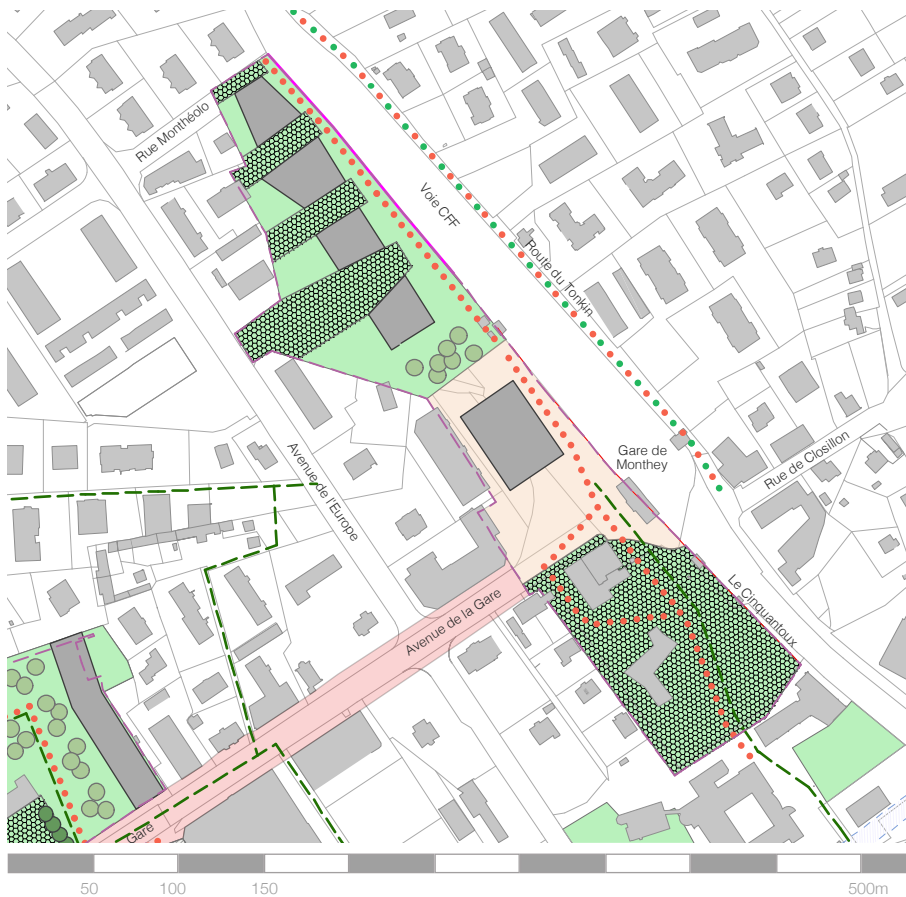
Végétation à préserver

La préservation et mise en valeur des arbres existants et viables doit être considérée, aussi, un relevé précis de la végétation est nécessaire afin d'assurer une cohérence entre végétation structurante projetée et existante. Les tilleuls de l'école du Vieux-Collège sont à préserver; ils constituent une entité remarquable apportant du caractère à l'école et à son préau. Une amélioration du sol au pied des arbres est à prévoir afin de favoriser les relations air-sol sur la zone racinaire.

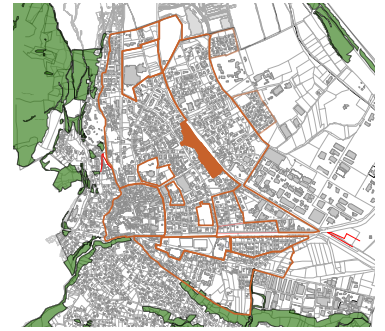


Les tilleuls de l'école du Vieux-Collège

3.2 PÔLE C: GARE CFF



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Projet Av. de la Gare
- Réseau de courtes
- Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- ▨ Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver
- Zones de rencontre à aménager

Le pôle C de la gare CFF de Monthey est situé en bordure des voies ferrées, du côté du centre-ville. Il bénéficie de la présence du parc du Cinquantoux et de futures friches ferroviaires en raison du projet de déplacement du terminal de transbordement. Aujourd'hui, la place de la gare est un espace non-défini et manquant de qualité urbaine d'espace-public.

Objectifs généraux

- requalifier et revaloriser l'espace public autour de la gare et des voies CFF
- préserver et revaloriser les structures végétales existantes de qualité
- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces notamment à travers les voies ferrées
- valoriser les franges et les raccords avec l'extérieur
- requalifier les futures friches ferroviaires et y développer des perméabilités de parcours

Contexte de planification

Le pôle C est défini dans le plan directeur de densification comme un hub pour les transports publics à l'échelle de l'agglomération. Les liens entre le parc du Cinquantoux et la place de la gare sont à redéfinir et le potentiel d'espace public stratégique de la place de la gare est clairement identifié.

Un concours d'idées pour l'aménagement de la place de la gare de Monthey a été lancé en 2008, remporté par le bureau Stendardo & Menningen.



La place de la gare



Future friche ferroviaire sur le terminal de transbordement



Connexions entre le parc du Cinquantoux et la place de la gare

Espace public majeur

Les abords de la gare CFF et les raccords avec l'avenue de la gare constituent évidemment l'espace public majeur à requalifier. La place de la gare, résolument minérale, est un lieu de passages et de mouvements dont la qualité est donnée par les composantes de mobilier urbain, d'éclairage et le revêtement de sol. L'accroche avec l'avenue de la gare mérite une attention toute particulière et la réflexion doit s'effectuer en lien direct avec le projet en cours sur l'avenue.

Franges et raccords

Les voies CFF sont aujourd'hui une frange infranchissable, le passage sur voie doit être requalifié et répondre tant aux besoins des automobilistes que des mobilités douces. La transition entre le domaine public et le domaine privé demande une coordination permettant d'assurer une cohérence et une vision d'ensemble du périmètre.

Espaces collectifs

L'aménagement de ces espaces semi-publics doit traiter la transition avec le domaine public et comprendre, lorsque l'affectation des bâtiments le permet, une forte composante végétale. Une attention toute particulière sera portée sur les liens transversaux perpendiculairement aux voies CFF.

Perméabilité du secteur; parcours

Le réseau de courtes doit pouvoir traverser le périmètre et rejoindre la rue Monthéolo depuis le parc du Cinquantoux. Des connexions transversales sont à prévoir perpendiculairement aux voies CFF sur la future friche ferroviaire.

Poches vertes

Le parc du Cinquantoux est le principale espace vert du pôle C. Des poches vertes sont à réserver sur la future friche ferroviaire. La place de la gare reste principalement minérale. Des fosses de plantations généreuses sont à prévoir pour toute plantation en milieu urbain et minéral, le principe de fosse continue doit être privilégié.

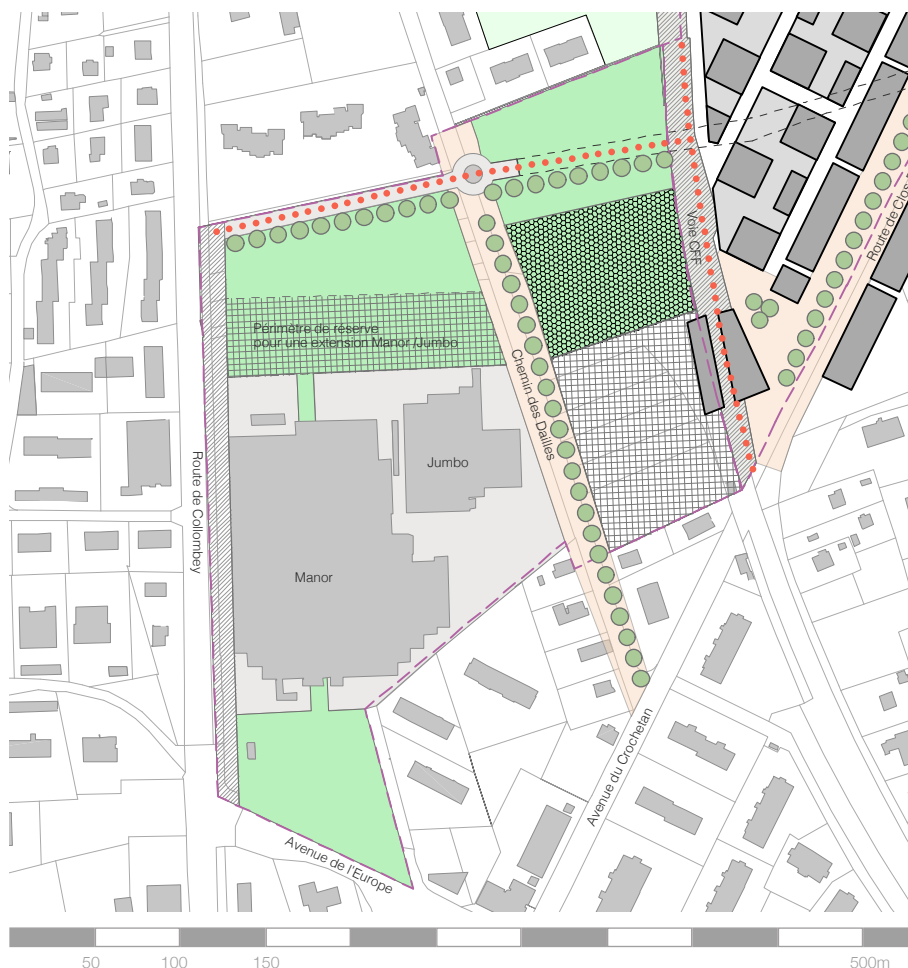
Végétation structurante

Considérée à l'échelle du quartier ou du territoire urbain, cette végétation structurante prend place grâce aux dispositifs prévus dans les poches vertes de la future friche ferroviaire.

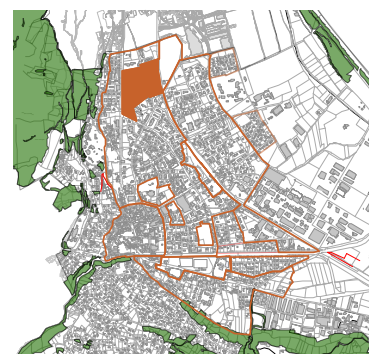
Végétation à préserver

Le parc du Cinquantoux accueille un patrimoine végétal de qualité dont les composantes doivent être préservées et maintenues.

3.2 PÔLE D: ARBIGNON, DAILLES, PANUS



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Réseau de courtes
- Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver
- Zone commerciale

Le pôle D Arbignon, Dailles, Panus, entre la route de Collombey et la voie CFF accueille le centre commercial Manor et Jumbo. Excentré du centre-ville, il est fortement lié au développement du pôle E Clos Donroux (qui correspond au périmètre du concours Europan). Le pôle D a un profil commercial marqué et la qualité d'espace public dépend fortement des franges et de ses raccords à l'existant.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- intégrer et assurer la continuité de la voie douce en lien avec la voie CFF
- valoriser les surfaces commerciales en améliorant la qualité urbaine du site en intégrant notamment des principes d'aménagement favorable à la nature et en améliorant les connexions intérieur/extérieur

Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne les parcelles aujourd'hui vierges en Arbignon et en Panus, propices au développement d'un nouveau quartier. Il soulève aussi l'importance de la qualité des liaisons en transports publics et en mobilité douce avec le centre-ville.

Espace public majeur

Le chemin des Dailles, en périphérie de Monthey borde aujourd'hui la zone commerciale Manor et Jumbo d'un côté et une parcelle agricole qui le sépare de la voie ferrée. Sa requalification urbaine et paysagère selon un projet d'aménagement à définir apporte un espace public majeur à un pôle à vocation principalement commerciale mais idéalement situé à proximité du futur quartier du Clos-Donroux.



Le chemin des Dailles



Vue vers le pôle E depuis le chemin des Dailles

Franges et raccords

Les franges, principalement composées de la route de Collombey et des voies CFF, ont un potentiel important d'évolutivité. Le déplacement de la voie de l'AOMC permettrait la mise en place d'une promenade douce en bordure de la route de Collombey, à l'image du réaménagement du tracé désaffecté de la ligne Furka-Oberalp à Naters (cf. Axes structurants - avenue de France).

Les voies ferrées constituent la limite avec le pôle E, les liens et raccords entre ces deux pôles sont à requalifier en lien avec les aménagements prévus (quartier Giovanola, nouvelle halte AOMC, etc.)

Perméabilité du secteur; parcours

Le chemin des Dailles établit un nouveau parcours privilégié pour les mobilités douces et le passage sous le quartier Giovanola créé aussi de nouveaux axes de mobilités dont la qualité urbaine est à définir.

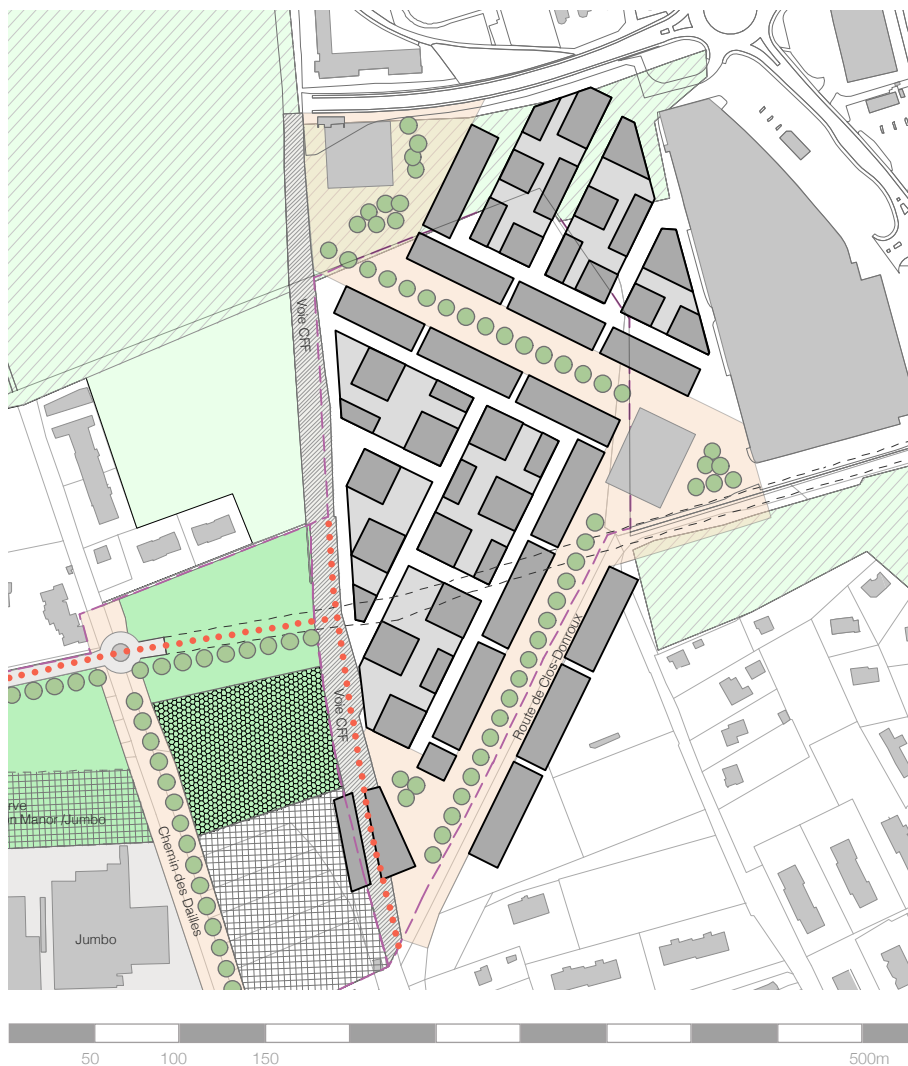
Poches vertes

La poche verte prévue entre le chemin des Dailles et la voie ferrée mérite une attention particulière. Elle devient un véritable lieu de délasserment à l'échelle du quartier. Un concours d'aménagement est à prévoir pour permettre d'assurer une qualité urbaine et paysagère répondant aux exigences futures du site.

Végétation structurante

La végétation structurante s'installe sur le chemin des Dailles réaménagé et le long de la future liaison partant de la route de Collombey en direction du quartier Giovanola.

3.2 PÔLE E: CLOS DONROUX



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Projet Av. de la Gare
- Réseau de courtes
- - - Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- ▨ Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver

Le pôle E du Clos Donroux correspond au périmètre du Concours Européen I I, sur l'actuelle zone industrielle du Clos Donroux, appelée aussi Giovanola. Situé entre la voie ferrée, la route du Clos Donroux et la zone commerciale de Collombey, le pôle E a un fort potentiel de développement pour la ville de Montreuil.

Objectifs généraux

- préserver et revaloriser les bâtiments existants, en lien avec l'espace public
- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser les franges et les raccords avec l'extérieur
- développer une coulée verte traversant le site et reliant les bâtiments existants à préserver
- assurer une qualité urbaine d'espace public et architecturale

Contexte de planification

Le plan directeur de densification identifie le fort potentiel du pôle E et mentionne l'importance de la relation avec le pôle D. Il mentionne aussi l'importance de la gare AOMC et de ses abords.

L'élaboration du plan de quartier «Giovanola» constitue aujourd'hui le principal outil permettant de s'assurer des qualités urbaines et paysagères du projet.



Halle n°9 devant être conservée



Vue vers le futur quartier Giovanola depuis le pôle D

Espace public majeur

L'espace entre les futurs bâtiments constituera l'espace public majeur du pôle E. Les abords des bâtiments existants à conserver nécessitent une attention toute particulière et seront développés en lien avec la coulée verte.

Franges et raccords

La voie CFF, ses abords et ses traversées sont à requalifier. Les liens avec le pôle D sont aussi à requalifier et les abords de la gare AOMC devront être pensés en lien avec le futur quartier Giovanola mais aussi avec le centre-ville et les connexions à prévoir.

Les connexions avec la zone commerciale de Collombey méritent aussi d'être requalifiées, afin de désenclaver le site et de créer des connexions notamment de mobilités douces.

Perméabilité du secteur; parcours

La perméabilité du secteur est une des composantes principales pour la réussite du futur projet. Aujourd'hui, le site est cloisonné et peu perméable, le futur quartier devra établir des liens à travers le quartier mais aussi et surtout vers l'extérieur et vers le centre-ville de Monthey.

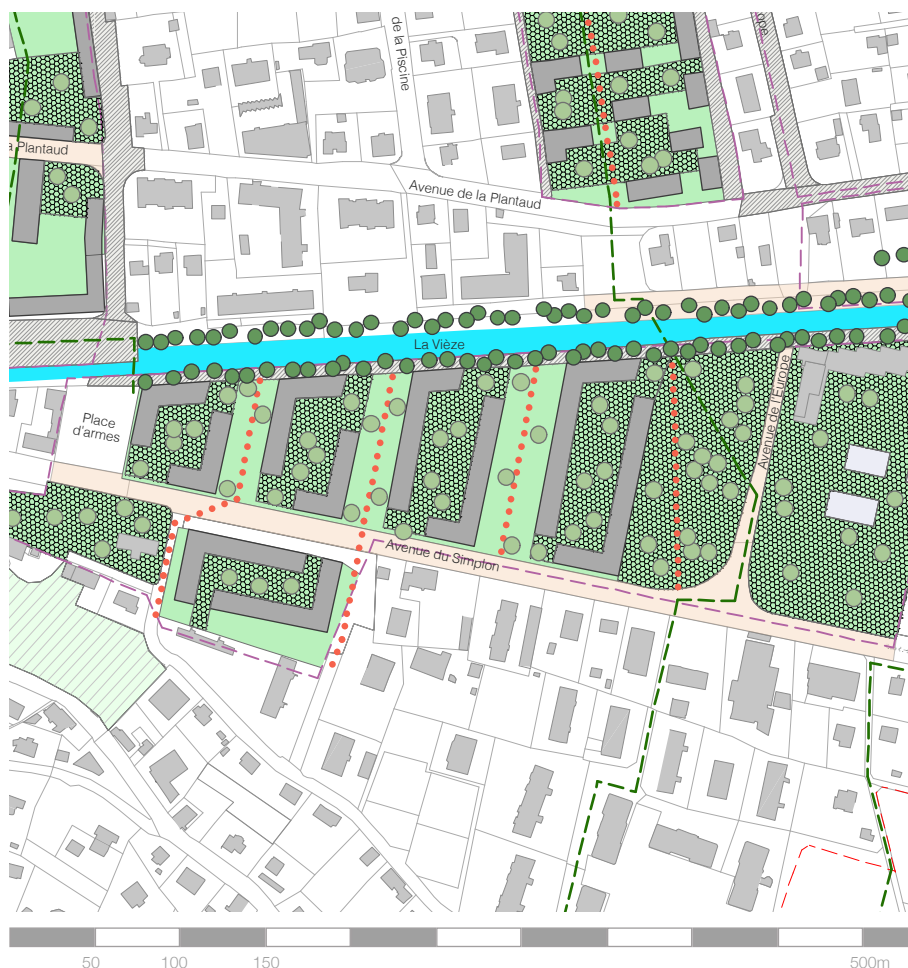
Poches vertes

La coulée verte constituera une poche verte traversant et structurant le futur quartier de part en part. Elle doit abriter une végétation structurante de qualité apportant une forte présence végétale au sein du quartier et devenir ainsi un lieu de délasserment privilégié.

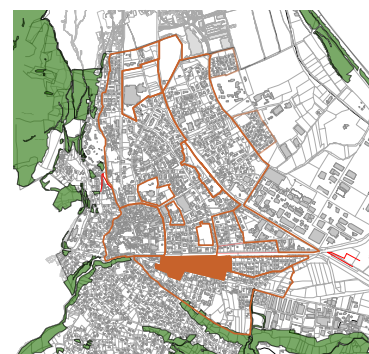
Végétation structurante

La végétation structurante s'installe sur la coulée verte et établit des liens entre les points névralgiques du futur quartier (bâtiments existants à conserver, gare AOMC, etc.). Des repères sont à prévoir sur les principales places, jalonnant la coulée verte.

3.2 PÔLE F: AU-DELÀ DU PONT



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- - - Réseau de courtes
- - - Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver

Le pôle F comporte aujourd'hui deux terrains de football, des terrains de tennis, le pavillon scolaire des Semilles et la piscine municipale extérieure, entre la Vièze et l'avenue du Simplon. La délocalisation des terrains de sports aux Verney permet de dégager des terrains susceptibles d'accueillir un nouveau quartier sur ces parcelles à proximité directe du centre-ville de Monthey.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- développer des liaisons entre les quais de la Vièze et l'avenue du Simplon
- requalifier les quais de la Vièze et développer les relations avec le futur quartier

Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne l'importance de la création d'un espace vert pour le futur quartier ainsi que de la revalorisation des quais de la Vièze. L'avenue du Simplon est aussi identifiée comme un élément à requalifier.

Espace public majeur

L'enjeu majeur d'espace public est la requalification de l'avenue du Simplon et des quais de la Vièze. L'aménagement prend place en favorisant les liaisons avec l'intérieur du futur quartier et doit être traité selon une vision d'ensemble de ces axes structurants.



L'avenue du Simplon



L'arrière de la piscine municipale



Les quais de la Vièze

Franges et raccords

La réflexion sur les franges et raccords portera principalement sur l'espace public de l'avenue du Simplon, de l'avenue de l'Europe et des quais de la Vièze. La requalification de la Place d'armes est primordiale et doit établir un lien entre le pôle et le centre-ville.

Espaces collectifs

L'aménagement de ces espaces semi-publics doit traiter la transition avec le domaine public et comprendre, lorsque l'affectation des bâtiments le permet, une forte composante végétale. Un soin particulier sera porté sur les liens et connexions avec les espaces publics de la Vièze et de l'avenue du Simplon.

Perméabilité du secteur; parcours

Les parcours principaux s'installent sur les quais de la Vièze et sur l'avenue du Simplon, des liaisons transversales sont prévues à l'intérieur du futur quartier et les traversées de l'avenue du Simplon sont requalifiées pour assurer de bonnes liaisons. Le réseau de courtes existant traverse le site et pourrait être amélioré par la création d'une liaison à travers la poche verte en bordure de l'avenue de l'Europe.

Poches vertes

Les poches vertes sont principalement situées à l'intérieur des îlots bâtis, elles constituent des espaces de respiration. En bordure de l'avenue de l'Europe une poche verte devient l'espace vert du futur quartier et des traversées vertes permettent de circuler entre les îlots bâtis. Elles contiennent une arborisation structurante et dans les situations sur dalle sous-sol, des dispositifs de réservation au travers du sous-sol, de bacs décaissés ou de surcharge de terre doivent être prévus afin de permettre l'établissement durable d'une arborisation.

Végétation structurante

Une végétation structurante prend place dans les poches vertes et dans les traversées entre les îlots bâtis et donne une identité au futur quartier.

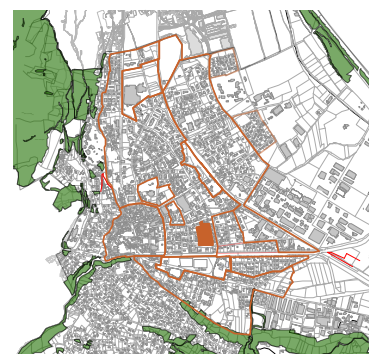
Végétation à préserver

La structure arborée des quais de la Vièze est à conserver. Un relevé précis est nécessaire pour identifier les végétaux à préserver sur l'avenue du Simplon et dans le périmètre de la piscine municipale extérieure.

3.2 PÔLE G: LE PLANTAUD



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Réseau de courtes
- Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver

Le pôle G du Plantaud accueille aujourd'hui une grande parcelle de privée traversée par un cheminement piétonnier spontané. Il est situé entre l'avenue du Plantaud et l'avenue de l'Industrie.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- développer un projet sur le modèle du «parc habité»

Contexte de planification

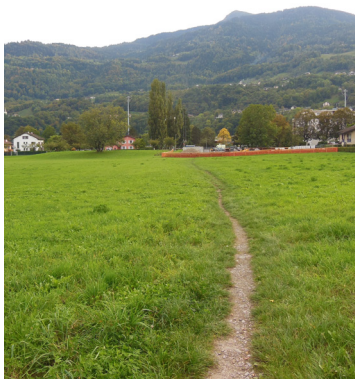
Dans le plan directeur de densification, le pôle G est identifié comme pôle moins propice à la densification que d'autres en raison de sa situation. Une planification de l'ensemble du quartier doit être prévue ainsi qu'un espace public à l'échelle du quartier.

Espace public majeur

Un espace public à l'échelle du quartier est nécessaire dans la planification du futur quartier afin d'assurer une qualité paysagère et architecturale au projet. L'accent doit être mis sur le caractère actuel de prairie sur lequel se posent les bâtiments et la typologie de «parc habité» doit être privilégiée. Ainsi, c'est tout l'espace entre les constructions qui devient l'espace public majeur et le lieu de délasserment des habitants et usagers.



Accès à la parcelle depuis l'avenue de l'Industrie



Cheminement piétonnier spontané

Franges et raccords

Le pôle G est inclus dans une enclave de parcelles privées sur presque tout son pourtour. Une requalification de la frange avec l'avenue de la Plantaud est nécessaire.

Espaces collectifs

Sur le modèle du parc habité, les espaces semi-publics s'inspire du caractère existant du site, ils deviennent un espace de déambulation et de délasserment et accueille des circulations internes au quartier mais aussi à l'échelle de la ville.

Perméabilité du secteur; parcours

Un cheminement transversal entre l'avenue de la Plantaud et l'avenue de l'Industrie est à réinterpréter dans la planification du futur projet afin de pérenniser cette séquence «spontanée» du réseau de courtes.

Poches vertes

En raison du caractère de parc habité du quartier, c'est l'entier de la parcelle qui devient une poche verte. Elles contiennent une arborisation structurante et dans les situations sur dalle sous-sol, des dispositifs de réservation au travers du sous-sol, de bacs décaissés ou de surcharge de terre doivent être prévus afin de permettre l'établissement durable d'une arborisation.

Végétation structurante

Considérée à l'échelle du quartier ou du territoire urbain, cette végétation structurante prend place grâce aux dispositifs prévus dans les poches vertes.

Végétation à préserver

Le bosquet de frênes proche de l'avenue de la Plantaud est à préserver selon un relevé précis de l'arborisation existante.

3.3 LES ZONES VILLAS

- A Vièze-Sud
- B Vièze-Nord
- C Tovex
- D Brégande
- E Les Aunaires



Les zones villas constituent les zones dont la densité d'urbanisation est la plus faible, de ce fait, elles représentent un potentiel important de densification pour la ville de Monthey.

Le plan directeur de densification reconnaît le caractère peu maîtrisable à court terme des zones villas.

Pour l'immédiat, on peut développer une démarche incitative et de sensibilisation vis à vis de la nature en diffusant par exemple la charte des jardins, (www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins) et vis-à-vis de l'espace partagé qu'est la voirie en se référant aux Spiel-Strassen des éco-quartiers, encourageant les appropriations et démarches participatives, aménagements éphémères tests... dans le but d'atténuer le caractère spécifiquement routier des dessertes des quartiers de villas.

A plus long terme et dans le cadre d'une densification éventuelle, on peut relever la présence d'arbres potentiellement structurants et remarquables et énoncer le principe de chercher à les inscrire dans la future trame des vides et du bâti, de même qu'une préservation des qualités de la terre végétale.

3.3 ZONE VILLAS A: VIEZE-CHOËX

Légende

- | | |
|--|---|
|  Implantation du bâti (indicatif) |  Végétation structurante |
|  Réseau de courtes |  Végétation à préserver |
|  Périmètre du pôle | |
|  Espace public majeur | |
|  Franges et raccords | |
|  Perméabilité de parcours | |
|  Poches vertes | |

Situation



La zone villas A Vièze-Choëx entre la Vièze et l'avenue du Simplon ne présente aujourd'hui que peu de qualité urbaine ou paysagère. Elle bénéficie cependant de la proximité des rives de la Vièze et de liaisons douces avec le centre-ville.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- assurer des liaisons et des connexions de mobilités et paysagères avec les rives de la Vièze
- identifier et pérenniser un patrimoine paysager sur domaine privé

Contexte de planification

Le plan directeur de densification identifie le potentiel de réserve de densification substantielle que constitue les zones villas. Il mentionne aussi leur caractère peu maîtrisable et le parcellaire très subdivisé qui accentue encore la complexité de la démarche. Le plan directeur de densification mentionne aussi l'approche proactive qui «consiste à inciter, soutenir et conseiller les habitants-propriétaires pour initier eux-mêmes aux opérations de densification.»

Espace public majeur

Les quais de la Vièze constituent un espace public majeur déjà existant qui mérite d'être requalifié dans son ensemble. L'évolution future de la zone Villas A permet une réflexion sur un périmètre élargi et d'en faire un potentiel espace public majeur pour le nouveau quartier et pour la ville de Monthey.



Rive droite de la Vièze



Chemin du Nant



Chemin du Muveran, vers la piscine

Franges et raccords

La réflexion sur les franges porte principalement sur le chemin du Muveran et sur le chemin du Nant, une requalification de ces voies est nécessaire dans le cas d'une densification du périmètre.

Perméabilité du secteur; parcours

En marge du réseau des rues existantes, des connexions sont à prévoir sur l'actuel chemin du Nant et sur le chemin des Facteurs. Ces liaisons deviennent des lignes directrices pour la planification du futur quartier. Le parcours en bordure des quais de la Vièze est à requalifier selon une réflexion d'ensemble.

Poches vertes

A l'extrémité du pôle, à la confluence de la Vièze et du Nant de Choëx, une poche verte est développée avec pour vocation de définir un espace vert public pour une éventuelle opération de densification.

Végétation à préserver

La structure arborée des quais de la Vièze est à préserver et un relevé précis de l'arborisation existante est nécessaire pour définir des structures existantes à préserver au sein des parcelles privées.

3.3 ZONES VILLAS B: VIEZE



La zone villas B est située entre l'avenue de la Plantaud et les quais de la Vièze, en face de la zone villas A. La proximité des quais de la Vièze est un avantage pour la densification de cette zone, bien que la présence de la zone industrielle constitue un inconvénient majeur.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- assurer des liaisons et des connexions de mobilités et paysagères avec les rives de la Vièze
- identifier et pérenniser un patrimoine paysager sur domaine privé

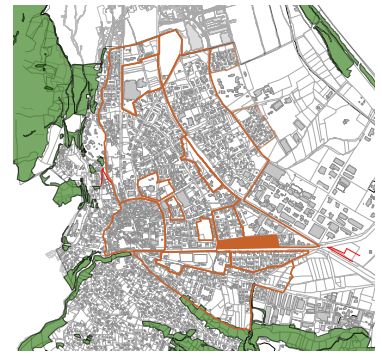
Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne le caractère vieillissant des villas de cette zone et identifie une géométrie claire des rues permettant d'imaginer une transition vers un tissu mitoyen.

Espace public majeur

L'espace public majeur de la zone villas B est donné par la présence de la Vièze et de ses quais. La requalification de l'ensemble des rives de la Vièze apportera une promenade et un espace public de qualité à proximité directe de la zone.

Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Réseau de courtes
- Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver



Les quais de la zone villas en bordure de la zone villas B



Le chemin du Levant en direction de la Vièze

Franges et raccords

La réflexion sur les franges porte principalement sur l'avenue de la Plantaud et sur les quais de la Vièze. Le raccord avec l'avenue de l'Europe est aussi à requalifier selon une vision d'ensemble de l'axe.

Autre frange du périmètre B, l'avenue de la Plantaud constitue une articulation entre ce périmètre et la zone C, Tovex, son tronçon marque ici la limite du tissu urbain et du périmètre industriel. La modération de l'avenue accentuerait le confort et la sécurité des habitants des quartiers de villas tout en offrant une couture à l'échelle de la ville

Perméabilité du secteur; parcours

Le réseau de courtes est à préserver et le lien dans le prolongement du chemin du Levant doit être maintenu.

Végétation à préserver

La structure arborée des quais de la Vièze est à préserver et un relevé précis de l'arborisation existante est nécessaire pour définir des structures existantes à préserver au sein des parcelles privées.

3.3 ZONE VILLAS C: TOVEX



Situé entre l'avenue de la Plantaud, l'avenue de l'Europe et l'avenue de l'Industrie, la zone villas C est excentrée mais bordée de deux axes de circulations importants.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- assurer des liaisons et des connexions de mobilités et paysagères avec l'avenue de l'Europe
- identifier et pérenniser un patrimoine paysager sur domaine privé

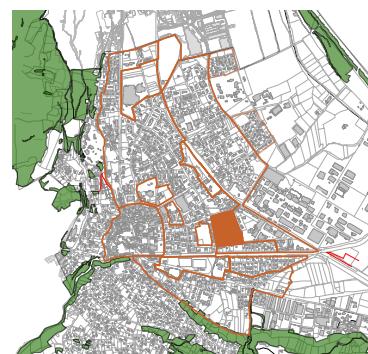
Contexte de planification

Comme pour la zone villas B, le plan directeur de densification mentionne le caractère vieillissant des villas de cette zone et relève la présence de villas s'approchant du type villa urbaine. Cette typologie de forme urbaine est donc préconisée.

Espace public majeur

L'espace public majeur de la zone reste à définir selon un projet de densification. L'actuel chemin du Levant devrait néanmoins servir de base pour un potentiel axe public. La requalification des voiries peut faire l'objet de démarches participatives, d'aménagements éphémères visant à faire réapparaître la nature en ville et à souligner l'usage partagé de l'espace-rue.

Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Réseau de courtes
- Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver



Le chemin du Levant

Franges et raccords

Chaque projet de construction doit s'accompagner d'une réflexion portant sur l'espace public jusqu'au bord opposé de la rue; structure arborisée, usages de l'espace, mobilier urbain sont les éléments de projet de requalification de l'espace public.

Perméabilité du secteur; parcours

Le réseau de courtes est à préserver et le lien constitué par le chemin du Levant doit être maintenu.

Poches vertes

Des poches vertes sont prévues autour du chemin du Levant et doivent être préservées dans les futurs projets de construction.

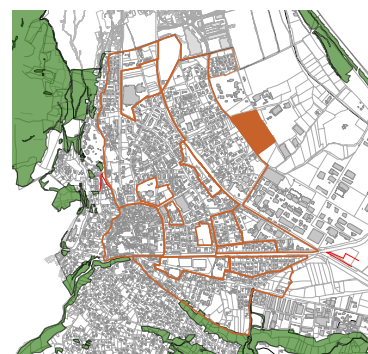
Végétation à préserver

Un relevé précis de l'arborisation existante est nécessaire pour définir des structures existantes à préserver au sein des parcelles privées.

3.3 ZONE VILLAS D: BREGANDE



Situation



Légende

- Implantation du bâti (indicatif)
- Réseau de courtes
- Périmètre du pôle
- Espace public majeur
- Franges et raccords
- Espaces collectifs
- Perméabilité de parcours
- Poches vertes
- Végétation structurante
- Végétation à préserver
- Zone de commerce de détail

La zone villas D est excentrée et située à proximité du centre sportif du Vernay, entre la route du Vernay, la route des Aunaires et la rue du Closillon.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- assurer des liaisons et des connexions de mobilités et paysagères avec la route des Aunaires
- identifier et pérenniser un patrimoine paysager sur domaine privé
- assurer des connexions avec les parcelles agricoles, l'étang des Mangettes et le Rhône

Contexte de planification

Compte tenu de la position excentrée de cette zone et des constructions pavillonnaires encore récentes, le plan directeur de densification identifie cette zone comme non densifiable à court terme.

Espace public majeur

Le chemin de Champerfou revêt un caractère routier et fonctionnel, or son extrémité côté route du Vernay est fermée au trafic. Une image plus conviviale et moins dévolue au trafic, laissant place aux usages divers propres à l'espace public et favorable à la nature serait à promouvoir.



Le chemin de Champerfou

Poches vertes

Identifiées sur des parcelles actuellement libres, des poches vertes sont à préserver dans d'éventuels futurs projets de construction.

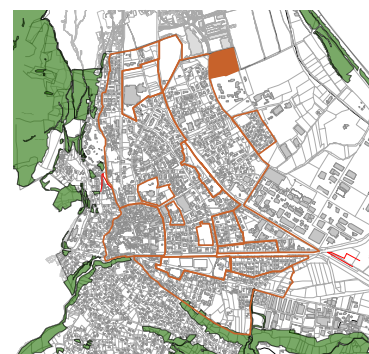
Végétation à préserver

Un relevé précis de l'arborisation existante est nécessaire pour définir des structures existantes à préserver et à pérenniser au sein des parcelles privées.

3.3 ZONE VILLAS E: LES AUNAIRE



Situation



Légende

-  Implantation du bâti (indicatif)
-  Réseau de courtes
-  Périmètre du pôle
-  Espace public majeur
-  Franges et raccords
-  Espaces collectifs
-  Perméabilité de parcours
-  Poches vertes
-  Végétation structurante
-  Végétation à préserver

La zone villas E est située en bordure de la route des Aunaires et de la zone commerciale de Collombey. Elle est située à un endroit stratégique, en limite de la frange agricole.

Objectifs généraux

- assurer des continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- assurer des liaisons et des connexions de mobilités et paysagères avec la route des Aunaires
- identifier et pérenniser un patrimoine paysager sur domaine privé
- assurer des connexions avec les parcelles agricoles, l'étang des Mangettes et le Rhône

Contexte de planification

Comme pour la zone villas D, compte tenu de la position excentrée de cette zone et des constructions pavillonnaires encore récentes, le plan directeur de densification identifie cette zone comme non densifiable à court terme.

Franges et raccords

Les accès aux villas n'appartiennent pas au domaine public et sont réduits à leurs dimensions fonctionnelles; une image plus conviviale et moins dévolue au trafic, laissant place aux usages divers des habitants et favorable à la nature serait à promouvoir.



Vue sur la zone villas E

Poches vertes

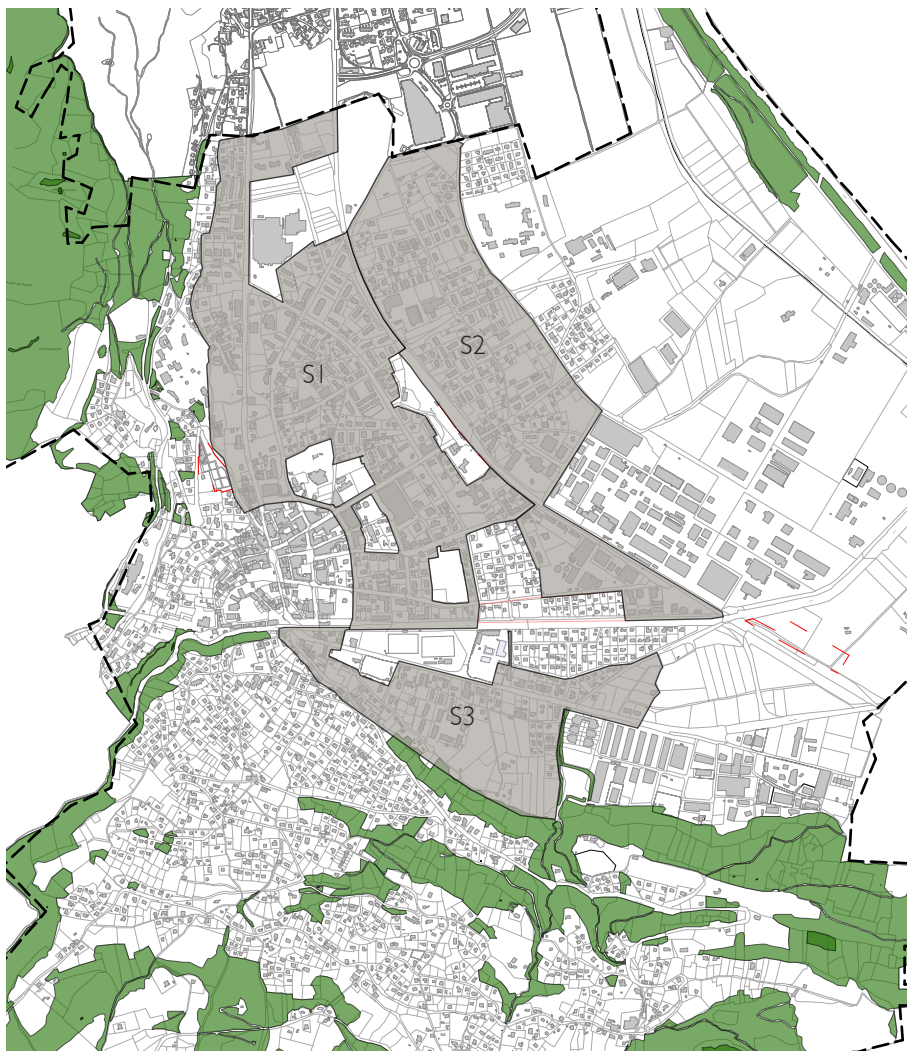
Identifiées sur des parcelles actuellement libres, des poches vertes sont à préserver dans d'éventuels futurs projets de construction notamment contre la zone commerciale de Collombey.

Végétation à préserver

Un relevé précis de l'arborisation existante est nécessaire pour définir des structures existantes à préserver et à pérenniser au sein des parcelles privées.

3.4 LES GRANDS SECTEURS

- S1 Entre les voies et le centre-ville
- S2 Au-delà des voies
- S3 Au-delà de la Vièze



Les grands secteurs identifiés dans le plan directeur de densification concernent le tissu urbain usuel ne faisant pas parti des pôles et des zones précédemment étudiées. Il constituent ainsi la majeure partie des surfaces de la ville de Monthey.

Ces grands secteurs ne seront pas développés séparément dans le cadre du plan directeur des espaces verts car ceux-ci sont intégrés à la réflexion de l'approche thématique et de l'image directrice

3.5 LES AXES STRUCTURANTS

- A Avenue de France
- B Avenue du Simplon
- C Avenue de la Gare
- D Avenue de l'Europe
- E La Vièze



Les axes structurants de la ville de Monthey ont été identifiés dans le plan directeur de densification, ils constituent les principaux axes autour desquels la densification est à privilégier.

3.5 AXE A: AVENUE DE FRANCE



Situation



L'avenue de France et la route de Collombey relie Monthey et Collombey et constituent la porte d'entrée de la ville de Monthey. La ligne ferroviaire de l'AOMC longe en partie l'avenue de France.

Objectifs généraux

- assurer et valoriser les continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- diminuer le caractère routier de la voie et mieux intégrer les mobilités douces
- étudier les possibilités de développer une structure végétale sur l'axe

Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne le manque de qualité et le déficit d'attractivité pour les mobilités douces de l'axe. Il souligne aussi le rôle majeur de l'axe et la nécessité de concilier circulation automobile et mobilité douce. Le plan directeur suggère aussi de réaliser des espaces publics en relation avec l'axe.

La requalification de l'axe doit tenir compte des horizons et des arrière-plans, de même qu'elle devra affirmer les séquences produites par les variations des fronts bâtis.

Un projet de structure végétale devra privilégier la mise en valeur du contexte et éviter la plantation d'alignement systématique.

La faisabilité de la plantation devra être vérifiée en fonction de l'encombrement et de la nature du sous-sol ; la plantation d'arbres doit garantir un espace vital suffisant pour assurer la longévité de la plantation.

La diversité des formes végétales doit être exploitée pour faire le choix adapté aux conditions offertes ; il n'y a pas que l'arbre d'avenue taillé chaque année. Cépées, formes naturelles, essences arbustives offrent de nombreuses possibilités.

Situation



L'avenue du Simplon, au sud de la ville, relie Monthey à Bex, elle constitue un axe de déplacement majeur pour la ville de Monthey et se situe à proximité de nombreux périmètres en mutation.

Objectifs généraux

- assurer et valoriser les continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- diminuer le caractère routier de la voie et mieux intégrer les mobilités douces
- étudier les possibilités de développer une structure végétale sur l'axe
- assurer les raccords avec les futurs projets

Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne le rôle de porte d'entrée sud de la ville et comme pour l'avenue de France, le manque de qualité de au niveau de la mobilité douce et piétonne.

Le plan directeur suggère de réaliser des espaces publics en relation avec l'axe.

La requalification de l'axe et sa composition paysagère peut participer au traitement de l'entrée de ville côté Massongex.

Un projet de structure végétale devra privilégier la mise en valeur du contexte et éviter la plantation d'alignement systématique.

La faisabilité de la plantation devra être vérifiée en fonction de l'encombrement et de la nature du sous-sol ; la plantation d'arbres doit garantir un espace vital suffisant pour assurer la longévité de la plantation.

La diversité des formes végétales doit être exploitée pour faire le choix adapté aux conditions offertes ; il n'y a pas que l'arbre d'avenue taillé chaque année. Cépées, formes naturelles, essences arbustives offrent de nombreuses possibilités.

3.5 AXE C: AVENUE DE LA GARE



Situation



L'avenue de la gare qui relie la gare au centre-ville de Monthey est l'objet d'un projet de réaménagement. Il s'agit de l'axe central de la ville dont le caractère et les qualités urbaines mérite d'être prolongés en direction de la gare.

Objectifs généraux

- assurer et valoriser les continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- diminuer le caractère routier de la voie et mieux intégrer les mobilités douces
- étudier les possibilités de développer une structure végétale sur l'axe
- développer le caractère urbain en direction de la gare
- assurer des conditions optimales aux futures plantations

Contexte de planification

Le plan directeur de densification souligne le rôle majeur de l'axe pour le centre-ville de Monthey, son caractère urbain et aussi la différence entre la partie gare et la partie centre-ville de l'avenue.

Le plan directeur mentionne le nécessaire réaménagement et la modération de l'avenue de la Gare, en particulier sur sa partie à proximité de la Gare.

Aux abords de celle-ci le projet de réaménagement ne peut s'appréhender pour lui-même, il devrait se fondre dans le projet de l'espace public majeur du pôle C, tenant compte du réseau à venir reliant le Cinquantoux aux futurs espaces verts.

Situation



L'avenue de l'Europe constitue la deuxième couronne périphérique du centre-ville de Monthey. Elle relie l'avenue du Simplon à la route de Collombey par une succession de tronçons et de giratoires.

Objectifs généraux

- assurer et valoriser les continuités de parcours aux mobilités douces
- valoriser et assurer les franges et les raccords avec l'extérieur
- diminuer le caractère routier de la voie et mieux intégrer les mobilités douces
- étudier les possibilités de développer une structure végétale sur l'axe
- développer le caractère urbain en direction de la gare
- assurer des conditions optimales aux futures plantations

Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne l'importance de l'axe pour les mobilités douces et la nécessité d'une étude de réaménagement.

Les plantations d'alignement actuelles sont régulièrement taillées afin de contenir leur développement.

On relève également les jalons constitués par certains arbres remarquables situés dans les parcelles privées.

Coordonné avec une réfection des infrastructures et de la voirie, le remplacement de ces alignements devra offrir la nouvelle image d'une palette végétale adaptée au gabarit disponible : strates arbustives et même herbacées possèdent les éléments de composition d'une nouvelle structure végétale de l'avenue.

3.5 AXE E: LA VIEZE



Situation



La Vièze, cours d'eau traversant la commune de Monthey, constitue un axe majeur notamment en raison de son rôle d'élément paysager repère et identitaire pour la ville. Les quais de la Vièze ont un fort potentiel d'espace public et de lieu de détente ainsi que de mobilité douce.

Objectifs généraux

- assurer la compatibilité des aménagements avec les enjeux hydrauliques
- valoriser et assurer les accroches et les raccords avec l'extérieur
- intégrer et assurer la continuité de la voie douce
- valoriser le caractère arboré des abords de la Vièze

Contexte de planification

Le plan directeur de densification mentionne le rôle d'élément paysager remarquable que constitue la Vièze et son caractère d'espace de détente. Il souligne aussi les potentiels de développement, notamment autour du pôle F.

Réaménager les abords de la Vièze en développant son caractère d'espace de détente devra se conjuguer avec le maintien et le développement des fonctionnalités écologiques du site ; le cours de la Vièze constitue un corridor biologique traversant le tissu bâti, il importe d'en préserver le rôle.

3.6 LES FRANGES PERI-URBAINES

A Les franges péri-urbaines



Les franges péri-urbaines correspondent à une largeur de 200m autour des secteurs développés dans ce plan directeur. Il s'agit de l'interface au sein de laquelle s'articule les liens entre l'intérieur et l'extérieur de la ville de Monthey, notamment les connexions avec le coteau et les surfaces agricoles autour du Rhône.

On y trouve les accroches des connexions paysagères vers les composantes extérieures à la ville que l'on retrouve dans l'annexe n°2 - Espaces verts et fonctionnalités écologiques.

4 IMAGE DIRECTRICE

L'image directrice du plan directeur des espaces verts propose une vision d'ensemble des espaces verts et des relations qu'ils entretiennent avec l'espace public montheysan, ceci à l'échelle de la ville. Cette vision globale permet d'assurer une cohérence dans la gestion et dans la planification des espaces verts et des structures paysagères de la ville de Monthey.

Cette image directrice permet de mettre en relation les différents aspects développés notamment dans le chapitre 3, espaces verts, poches vertes, structures végétales, espaces publics majeurs, réseau de mobilités douces, etc.

CF. ANNEXE N°4

5 CONCLUSION

5.1 RECOMMANDATIONS

Le plan directeur des espaces verts vise les objectifs suivants :

- Assurer la pérennité du patrimoine arboré et des espaces verts de la ville, leur renouvellement en soutenant la démarche qualitative des services techniques de la commune.
- Accompagner les projets de développement urbains en établissant un cahier des charges des espaces verts existants et projetés dans les périmètres des plans spéciaux liés aux pôles de densification.
- Développer la notion de nature en ville telle que présentée par l'OFEV (office fédéral de l'environnement, Charte des Jardins, Fondation Nature et Economie) et les principes de développement durable:

Volet économique:

économie de moyens, prise en compte du patrimoine vert acquis, durabilité des nouvelles interventions

Volet écologique:

fonctionnalités écologiques des espaces verts conçus et gérés de manière favorable à la biodiversité et au milieu naturel.

Volet social:

potentiel pédagogique, démarches participatives, sensibilisation

Seule la coordination entre les services de la ville, le partenariat avec les services du canton et la concertation avec les opérateurs privés peuvent permettre une mise en oeuvre de mesures d'ampleur et durables.

La définition des périmètres d'intervention et de réflexion (Idéalement de façade à façade, au delà du parcellaire) de même qu'une vision claire du phasage constitue le cadre de la cohérence des interventions.

5.2 DEMARCHE TRANSVERSALE

L'approche inter-disciplinaire à tous les stades de la planification, telle qu'elle est de plus en plus souvent requise dans les concours d'urbanisme et d'espaces publics ou les études urbaines permet d'aboutir à des interventions cohérentes où la composante paysagère et végétale n'est plus le simple accompagnement de projets bâtis ou routiers mais participe pleinement au caractère de l'espace-public.

Présente chez les mandataires, cette démarche transversale reflète la même démarche coordonnée entre les services.

6 REFERENCES

VILLE DE DELEMONT, SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2006, Plan directeur Nature en ville, Delémont, 130p.

CHABLAIS AGGLO, 2011, Projet d'agglomération du Chablais, 350p.

VILLE DE MONTHEY, 2005, Plan directeur des espaces publics du centre ville de Monthey, Monthey, 87p.

VILLE DE MONTHEY, 2012, Plan directeur de densification, Monthey, 111p.

VILLE DE PULLY, 2011, Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés, Pully, 20p.

CANTON DE GENEVE, DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE, 2008, Directives DGNP, Genève.

VILLE DE LYON, GRAND LYON, 2011, La charte de l'arbre, Lyon, 43p.

ENERGIE-ENVIRONNEMENT.CH, Charte des Jardins, Genève, 7p.

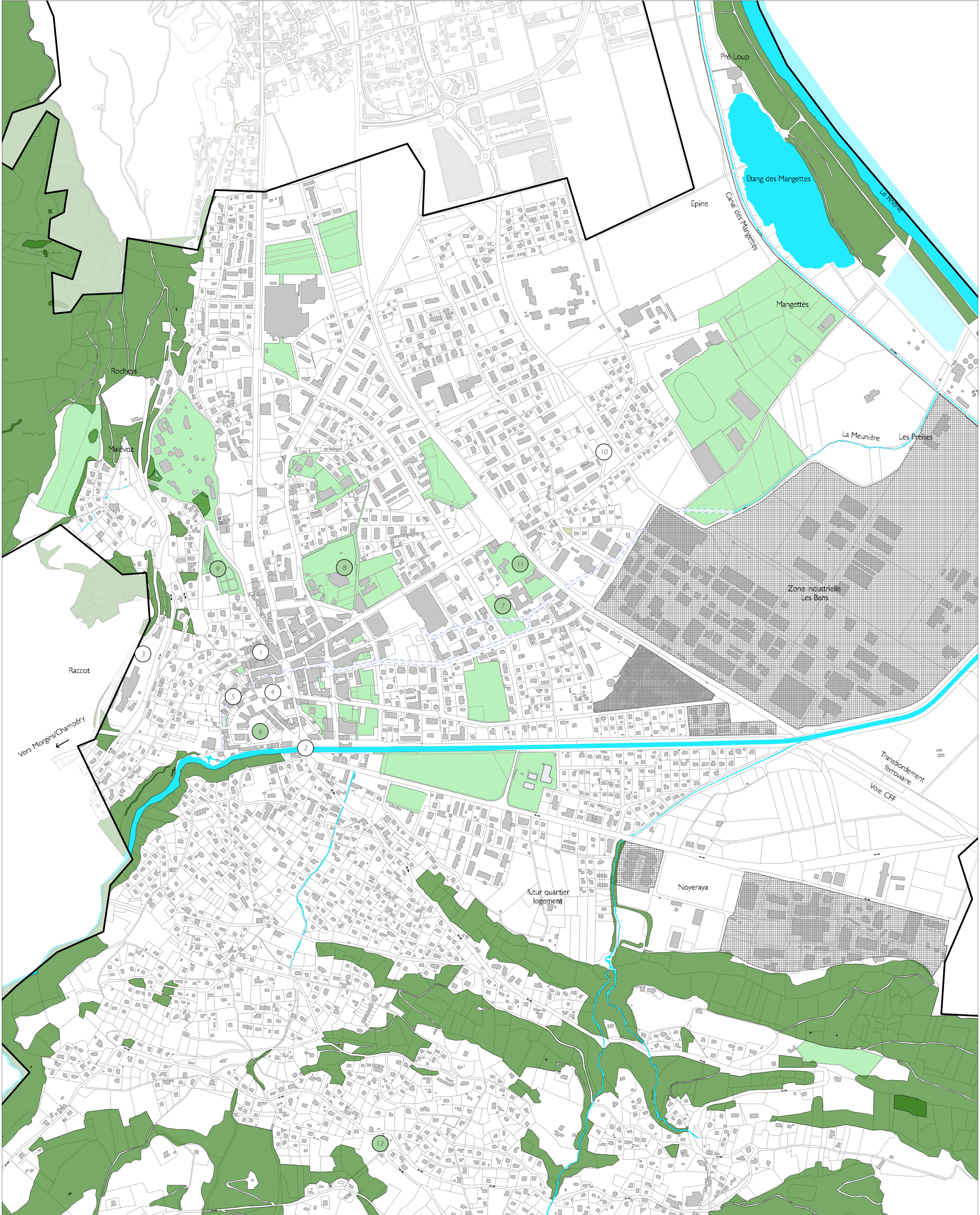
Internet:

Fondation Nature et Economie
www.natureeteconomie.ch

Philippe Madec
www.madec.net

6 ANNEXES

Annexe 1	Espaces verts et patrimoine
Annexe 2	Espaces verts et fonctionnalités écologiques
Annexe 3	Espaces verts et fonctionnalités sociales
Annexe 4	Image directrice



ESPACES VERTS ET PATRIMOINE

Annexe n°1
Echelle: 1:10'000
Date: 30.10.12

Plan directeur des espaces verts
Ville de Monthey

In Situ architectes paysagistes

Légende

Paysage / territoire

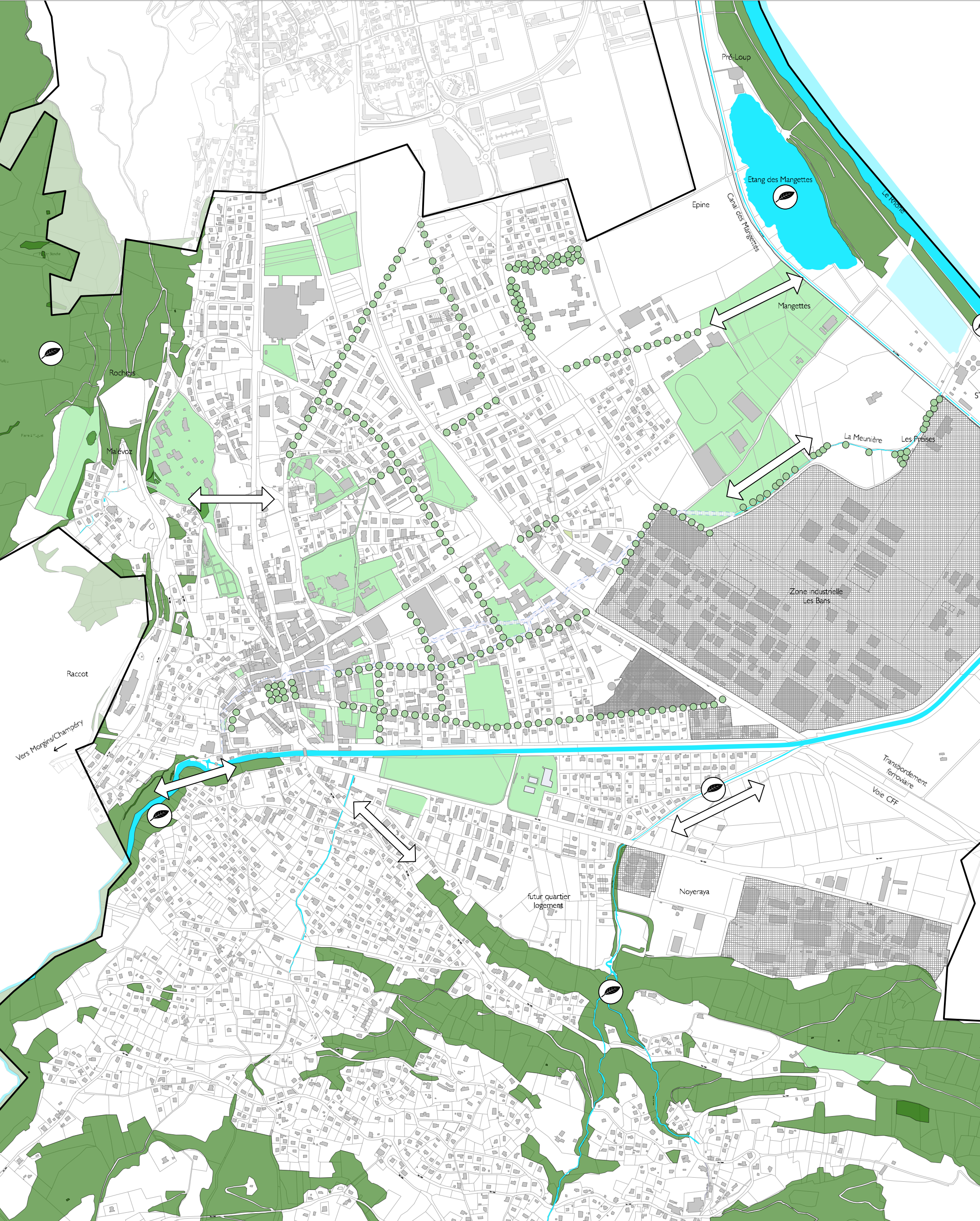
- Forêts
- Espaces verts
- Champs / vignes
- Eau
- Eau souterraine (La Meunière)
- Bâtiments

Patrimoine

- 1 Château de Monthey
- 2 Pont couvert
- 3 Blocs erratiques
- 4 Chapelle du Pont et place de l'Hôtel de Ville
- 5 Les Meunières

Patrimoine paysager

- 6 Colline de Château-Vieux
- 7 Parc du Home desTilleuls
- 8 Périmètre du Crochetan
- 9 Cimetière de la Torma
- 10 Chêne du Closillon
- 11 Tilleuls de Cinquantoux
- 12 Ecole de Choëx



ESPACES VERTS ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Annexe n°2
Echelle: 1:10'000
Date: 30.10.12

Plan directeur des espaces verts
Ville de Monthey

In Situ architectes paysagistes



Légende

Paysage / territoire



Forêts



Espaces verts



Eau



Eau souterraine (La Meunière)



Bâtiments



Espaces verts



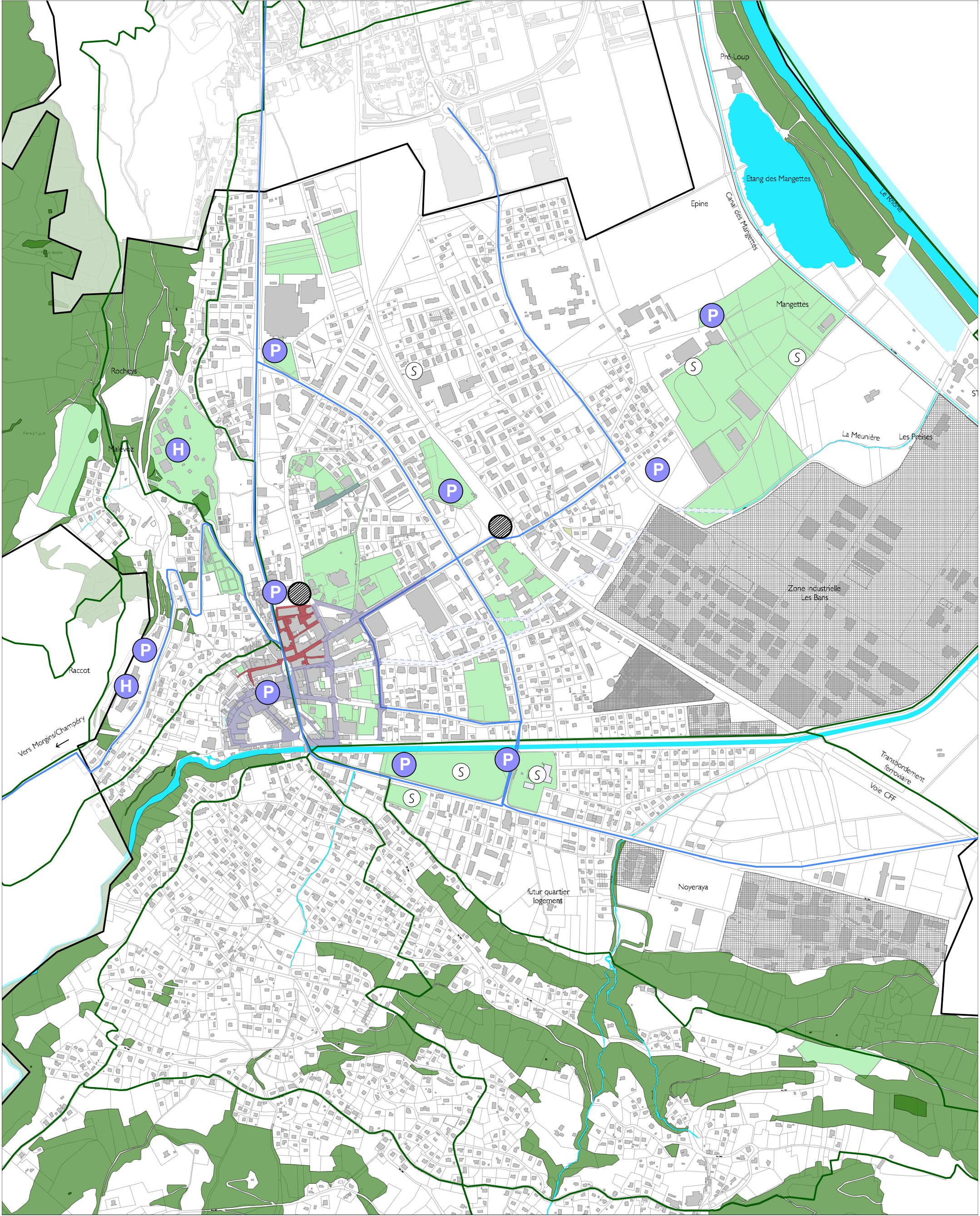
Milieux naturels



Structure arborée



Connexions écologiques
à établir



ESPACES VERTS ET FONCTIONNALITES SOCIALES

Annexe n°3
Echelle: 1:10'000
Date: 30.10.12

Plan directeur des espaces verts
Ville de Monthey

In Situ architectes paysagistes

Légende

Paysage / territoire

- Forêts
- Champs / vignes
- Eau
- Eau souterraine (La Meunière)
- Bâtiments
- Espaces verts
- Ecoles

Mobilité

- Lignes de bus
- Chemins de randonnées
- Réseaux de courtes
- Zones de rencontre
- Rues piétonnes

- Pôle de mobilités
- Parkings
- Hôpitaux
- Sports et loisirs



IMAGE DIRECTRICE

Annexe n°4
Echelle: 1:10'000
Date: 30.10.12

Plan directeur des espaces verts
Ville de Monthey

In Situ
architectes paysagistes

Légende
Paysage / territoire

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Forêts | Espaces verts | Perméabilités piétonnes |
| Champs / vignes | Poches vertes | Zones de rencontres proposées |
| Eau | Espace public majeur | Pôles |
| Eau souterraine (La Meunière) | Végétation structurante existante | Réseaux de courtes |
| Bâtiments | Végétation structurante projetée | |